Département de la Mayenne
Commune de Bazougers

Date de convocation :
13/02/2024

Nombre de conseillers :

Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Séance du 20 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe		Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2ème adjoint		Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3ème adjointe	M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal
	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
M. HEVIN Alain	Conseiller municipal		Conseiller municipal
M. MAHIER Jérôme	Conseiller municipal	M. PANNETIER Emmanuel	Conseiller municipal
	Conseiller municipal	M. LHUILLIER Pascal	Conseiller municipal

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : Mme DAUPHIN Maryline, M. LE GROS Mickaël, M. JEANNIN Jean-Luc, Mme DEPRES Magalie

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : M. HERAULT Jimmy

A été élu secrétaire de séance : M. HEVIN Alain

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 janvier 2024
2. Redevance occupation du domaine public : année 2024
3. Eclairage rue des écoles et continuité cyclable rue de Bergault : demande de subvention amende de police
4. Ouverture de crédits pour le budget principal 2024
5. Ressources humaines : création de grade et modification des effectifs
6. Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Achat de panneaux Intramuros : convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

- Indemnité gardiennage église et cimetière

DECIDE : d'approuver l'ajout à l'ordre du jour les points ci-dessus
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 9 janvier 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 9 janvier 2024 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,
DECIDE : d'approuver le compte rendu du 9 janvier 2024
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DCM 2024-005 : Redevance occupation du domaine public : année 2024

Vu l'article L. 2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 47 du code des postes et communications électroniques,

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

1- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2024, selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par Km et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : 48.27 €
- pour les infrastructures aériennes, par Km et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : 64.36 €
- pour les autres installations, par m² au sol : 32.18 €.

2- que ce montant soit revalorisé automatiquement au 1er janvier de chaque année, par « application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité, charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et la Trésorière, chacun en ce qui le concerne.

Monsieur le Maire fait part des montants :

- Artères aériennes : 64.36 € par km x 30,468 km = 1 960.92 €

- Artères en sous-sol : 48.27 € par km x 12,017 km = 580.06 €
- Emprise au sol : 32.18 € par m² x 1.50 m² = 48.27 €

Montant total 2024 = 2 589.25 € arrondi à 2 589 €

DCM 2024-006 : Eclairage rue des écoles et continuité cyclable rue de Bergault : demande de subvention amende de police

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons la possibilité d'obtenir une subvention au titre des amendes de police dans le cadre des travaux d'éclairage pour sécuriser la rue des écoles. Le montant du devis de Territoire Energie Mayenne s'élève à 29 403.49 € pour l'installation de réseau d'éclairage.

De plus, Monsieur le Maire expose : le Conseil Départemental de la Mayenne, suite à la validation du Conseil Communautaire va engager la création d'une voie douce, le long de la RD 20 entre Bazougers et la Zone d'Activité du Clos Macé, hors agglomération au cours du second semestre 2024. Afin de pouvoir permettre une continuité cyclable entre le panneau d'agglomération et la zone 30, un aménagement cyclable est nécessaire. Dans ce cadre, il est proposé de réaliser un marquage routier composé de chevrons et de logos vélos sur la chaussée sur environ 100 mètres. Un devis a été demandé auprès d'une entreprise spécialisée dans la signalisation horizontale, qui s'élève à 656 € HT, soit 787.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte l'opération totale qui s'élève à 30 059.49 € HT, suivants devis,
- Sollicite une aide financière au titre de l'amende de police d'un montant de ***7 547.67 €,*** (plafond 40 000 € HT 25 %)
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Estimation sommaire
DEPENSES
✓ Estimation 30 059.49 € HT

RECETTES
✓ Subvention au titre des amendes de police 2024 (30 059.49 € HT x 25 %) 7 547.67 €

✓ Autofinancement 22 511.82 €
Total recettes 30 059.49 €

- Indique la période de réalisation de cette opération à 2024,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

DCM 2024-007 : Ouverture de crédits sur le budget principal 2024

Monsieur le Maire expose,

Vu la dépense engagée :

Type de dépense	Fournisseurs	Montant	Compte d'imputation
Achat d'une débroussailleuse	Breillon Bertron	679.00 €	2158/703

Vu l'urgence de pouvoir régler ces factures,

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à une ouverture de crédit avant le vote du Budget Primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de procéder à une ouverture de crédit au compte désigné ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM 2024-008 : Création de grade

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

et après en avoir délibéré,

Article 1 : Objet
Le grade d'adjoint d'animation est créé à compter du 1er mars 2024 à temps complet à raison de 35 (heures hebdomadaires).

Article 2 : Budget prévu
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012

Article 3 : Effet
La présente délibération prendra effet au 1er mars 2024.

Article 4 : Exécution
Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

DCM 2024-009 : Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1er mars 2024 afin de prendre en compte la modification du grade temps d'un agent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le tableau des effectifs modifié, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1er mars 2024

Grade	***Statut***	***Position***	***Temps de travail***
Filière administrative			
Rédacteur	Titulaire	En disponibilité	35 heures
Rédacteur	Titulaire	Activité	35 heures
Rédacteur	Contractuel	Activité	35 heures
Filière technique			
Agent de maîtrise principal	Titulaire	Activité	35 heures
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Titulaire	Activité	35 heures
Agent de maîtrise	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique	Titulaire	En disponibilité	8 heures
Adjoint technique	Titulaire	Activité	16 heures
Filière animation			
Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint d'animation	Titulaire	Activité	35 heures

DCM 2024-010 : Achat de panneaux Intramuros : convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

La commune de Bazougers adhère à l'application d'informations locales Intramuros par le biais de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. Il est proposé l'achat groupé de panneaux d'information qui pourraient être apposé aux entrées de bourg. En fonction du nombre de panneaux commandés, une réduction de prix pourra s'appliquer.

Monsieur le Maire propose l'achat de 6 panneaux.

Une convention doit être signée avec la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CC du Pays de Meslay-Grez pour l'achat groupé de panneaux Intramuros,
- Autorise Monsieur le Maire à rembourser la Communauté de Communes.

DCM 2024-011 : Indemnité de gardiennage pour l'église et le cimetière

Monsieur le Maire rappelle la circulaire préfectorale en date du 31 juillet 2017 concernant la possibilité qu'ont les conseillers municipaux de verser une indemnité au préposé du gardiennage de l'église.

Monsieur le Maire informe les élus que le montant des indemnités gardiennage église et cimetière n'a pas été augmenté depuis quelques années. Il propose d'augmenter chacune des deux indemnités à 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Augmente pour l'année 2023 et les années suivantes la somme à 200 € à Monsieur ELIE Joël pour le gardiennage de l'église et à 200 € pour le gardiennage du cimetière. Ces indemnités seront versées en mars.
- D'approuver de façon permanente le paiement de ces indemnités.

Questions diverses :

- Le permis de construire a été accordé au 31 janvier 2024 pour les ombrières situées au niveau de l'école Simone Veil. Les travaux devraient débuter pendant les vacances scolaires de Pâques.

Commission infrastructures :

Monsieur Brécin fait le compte rendu :

- *Les travaux du chalet des boulistes sont en cours et respectent le planning prévisionnel du maître d'œuvre.*
- *Les curages fossés ont été réalisés par l'entreprise Rémon TP.*

Commission vie locale et environnement :

Madame Pelmoine fait le compte rendu :

- *La commission a travaillé sur l'emplacement des arbres qui vont être plantés dans le cadre de l'opération « Une naissance un arbre » relative aux naissances 2023. Les sites retenus sont : au plan d'eau et au niveau des écoles.*
- *Dans le cadre de « Terre de Jeux 2024 », les trois associations des parents d'élèves, en lien avec la municipalité, organisent un carnaval le samedi 23 mars 2024. Le défilé débutera à 14 heures, sur le parking de la salle des fêtes. Des animations sont prévues au plan d'eau.*
- *La semaine olympique aura lieu du 2 au 6 avril 2024.*

Commission affaires sociales :

Madame Léveillé fait le compte rendu :

- *Le contrat de location pour les illuminations de Noël est arrivé à échéance, la commission travaille actuellement sur le choix du futur prestataire.*
- *La commission s'est réunie lors d'un comité pilotage afin de faire le bilan des vacances de la Toussaint 2023, les retours sont satisfaisants. Le thème retenu des vacances de février est : « Tout schuss ». Pour cette année, nous avons reçu beaucoup de demandes de stages BAFA. Malheureusement, nous ne pouvons pas tous les honorer. Le choix est fait par ordre d'arrivée des candidatures.*
- *Lors d'une commission « menus », il a été acté que dans le cadre des Jeux Olympiques Paris 2024, un menu sera proposé aux enfants tous les mois avec un repas sur le thème de chaque continent.*
- *Le marché des producteurs reprendra le mercredi 6 mars 2024, sur la place de l'église.*

Prochain conseil fixé au mardi 26 mars 2024

La séance est levée à 22 h 30, le 20 février 2024
Fait et délibéré le 20 février 2024.

Le Maire,
Jérôme Landelle

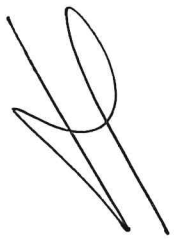

Séance du 20 février 2024
Délibérations prises du n° 2024-005 à 2024-011

Numéro de délibération	*Objet de la délibération*
2024-005	Redevance occupation du domaine public : année 2024
2024-006	Eclairage rue des écoles et continuité cyclable rue de Bergault : demande de subvention amende de police
2024-007	Ouverture de crédits sur le budget principal 2024
2024-008	Création de grade
2024-009	Modification du tableau des effectifs
2024-010	Achat de panneaux Intramuros : convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez
2024-011	Indemnité de gardiennage pour l'église et le cimetière

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme		DAUPHIN Maryline	*Absente excusée*
HEVIN Alain		JEANNIN Jean-Luc	*Absent excusé*	HERAULT Jimmy	*Absent*
DEPRES Magalie	*Absente excusée*	GUILMEAU Mickaël		LHUILLIER Pascal	
PANNETIER Emmanuel		LE GROS Mickaël	*Absent excusé*		